



## DEMANDE DE SUBVENTION

### Comité Départemental 54 de Tir à l'Arc

Maison Départementale des Sports 54 - CDOS 54

44 rue du Colonel DRIANT - 54220 MALZEVILLE

[contact@cdta54.fr](mailto:contact@cdta54.fr)

**DATE DE LA DEMANDE :**

**CLUB DEMANDEUR :**

SUBVENTION DEMANDEE :

- Concours Jeunes Amical  
4 €/jeunes (80 € maxi)  
(envoi des résultats)
- Aide à l'inclusion  
remboursement des places supplémentaires  
occupées par les para-archers  
(envoi du plan de cible)
- Aide aux déplacements aux Championnats de France  
0,036 €/km  
non pris en charge si le Championnat à lieu dans le Grand Est  
(Remplir le fichier DEPLACEMENT CDF)
- Aide au premier Arbitre du Club  
50 €  
(envoi d'une preuve de réussite à l'examen)
- Aide aux Encadrants fédéraux  
25 €  
(envoi d'une preuve de la formation)
- Aide aux Entraîneurs  
50 €  
(envoi d'une preuve de réussite à l'examen)
- Aide à l'organisation de la Finale du Challenge Bernard Louis  
150 €
- Aide à l'organisation de la finale du TDJ  
300 €
- Aide à l'entrée en Pôle d'un jeune  
200 €  
si et seulement si le jeune reste dans le 54 lors de sa première année de Pôle  
(envoi de la lettre d'entrée au Pôle)

\* toute demande de subvention est soumise à validation par le Bureau Exécutif qui se réserve le droit de refuser une demande en fonction des règlements en cours ou de l'état de la trésorerie du CDTA54.